

Coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020

2010/2234(INI) - 08/06/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution en réponse à la communication de la Commission intitulée «Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la [Stratégie Europe 2020](#)».

La résolution note que **le chômage des jeunes s'établit actuellement à 21%**, soit deux fois plus que la moyenne européenne, et qu'il représente l'un des défis que l'Europe se doit de relever de toute urgence et, partant, un des objectifs à atteindre pour ramener à moins de 10% le taux de jeunes quittant prématurément l'école. Un autre objectif est d'accroître la part des femmes sur le marché de l'emploi de 70% d'ici à 2020. Or, la communication de la Commission fait l'impasse sur la dimension de genre.

Dans ce contexte, le Parlement considère que **l'éducation et la formation sont la clé d'une participation réussie au marché du travail** ainsi que de la détermination de ses propres choix de vie, sachant que plus de 5,5 millions de jeunes Européens privés d'emploi sont menacés d'exclusion sociale et de pauvreté et doivent faire face à l'absence de perspectives après avoir quitté l'école. Le passage des études à la vie professionnelle ainsi que d'un emploi à un autre constitue un défi structurel pour les travailleurs de l'ensemble de l'Union européenne.

Soulignant que l'évolution démographique et l'allongement de la vie entraîneront un allongement de la carrière professionnelle et une hétérogénéité accrue des parcours, le Parlement estime qu'un apprentissage tout au long de la vie, une solide formation, la nouvelle économie numérique, l'adaptation aux technologies nouvelles et la mise en œuvre des objectifs d'Europe 2020 sont le garant d'une participation réussie au marché de travail et d'une amélioration du niveau de vie.

Il estime en outre qu'un **enseignement et une formation professionnels collant aux besoins individuels** de l'apprenant sont incontournables car ils permettent d'améliorer la capacité de chacun à résister aux pressions d'un environnement concurrentiel, de relever le niveau de vie, d'instaurer une meilleure cohésion socioéconomique et de parvenir à une meilleure intégration, notamment des publics spécifiques que sont les migrants, les personnes handicapées, les jeunes en rupture scolaire ou les femmes vulnérables. À cet égard, le rôle des États membres et de la Commission devrait d'abord être de contribuer à la mise en place des conditions de réussite, de développement et de croissance des entreprises. Pour ce faire, elles ont besoin d'une **fiscalité réduite** et d'un certain degré de **prévisibilité** afin de pouvoir planifier leur action et procéder à des investissements. L'échange de bonnes pratiques entre les États membres est également important pour augmenter le nombre et le niveau des élèves qui choisissent **l'enseignement technique** dans les États membres où leur nombre et leur niveau est moindre.

Reconnaissant l'importance de la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que l'importance de la formation et du perfectionnement professionnels tant initiaux que continus, le Parlement formule, entre autres, les recommandations suivantes :

- les États membres devraient tirer profit des expériences positives que certains pays ont faites avec leur **système d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en alternance**, qui a permis l'insertion professionnelle à long terme des jeunes travailleurs et contribué à un taux d'emploi supérieur des jeunes et un meilleur niveau de qualification ;
-

- **les programmes d'EFP devraient être étendus** afin de répondre aux principes d'apprentissage tout au long de la vie et de formation tant initiale que continue;
- il importe d'encourager les **stages de perfectionnement périodiques** comme faisant partie de l'apprentissage tout au long de la vie;
- les États membres doivent faire en sorte que **l'enseignement professionnel et l'apprentissage tout au long de la vie** soient plus en phase avec les besoins du marché de travail et permettent de s'y intégrer et d'y être plus mobile. Ils doivent pourvoir, en permanence, aux besoins de chacun en matière d'acquisition de qualifications et d'apprentissage tout au long de la vie. L'interaction entre le monde de l'éducation et celui du travail doit être renforcée ;
- le **lien entre l'enseignement et la formation**, et particulièrement la passerelle reliant la formation professionnelle à l'enseignement supérieur, requiert de développer les possibilités de combiner formation professionnelle et enseignement supérieur, et en particulier d'insérer celles-ci dans les dispositifs d'information et d'orientation professionnelle ;
- les États membres devraient définir et mettre en œuvre des **systèmes d'assurance de la qualité** au niveau national et fixer le cadre des compétences des enseignants et des formateurs ; pour sa part, la Commission devrait élaborer, et mettre régulièrement à jour, une **carte offrant un panorama, région par région, des qualifications et de la demande en matière de formation** ;
- il convient de promouvoir, au niveau local et régional, des synergies efficaces et des **collaborations stables entre écoles, établissements de formation, centres de recherche et entreprises**, pour remédier au repli sur eux-mêmes des systèmes d'éducation et pour faire en sorte que les jeunes, en particulier les femmes, soient mieux à même d'être employés ;
- il convient d'instaurer une meilleure coopération entre les différents systèmes éducatifs des États membres –de neutraliser leurs différences et de reconnaître les certificats et les diplômes entre États membres– en vue de renforcer la collaboration transfrontalière et d'**encourager la mobilité** ;
- la Commission devrait proposer une initiative européenne spécifique visant à attirer les filles vers les métiers MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technologie) et contribuer à **lutter contre les stéréotypes** qui règnent toujours au sein de ces professions ;
- la Commission et les États membres doivent **assouplir la gestion du Fonds social européen (FSE)** compte tenu de la nature évolutive du marché du travail;
- les États membres et la Commission doivent **améliorer la reconnaissance des apprentissages formels et informels**. Les échanges de bonnes pratiques de ce domaine sont notamment évoquées, notamment grâce au financement du FSE ;
- enfin, les États membres sont appelés tenir compte des besoins individuels des personnes peu qualifiées, des apprenants issus de l'immigration, des personnes appartenant à des minorités ethniques, des femmes vulnérables, des personnes à la recherche d'un emploi, des personnes handicapées et des mères célibataires, en accordant une attention particulière aux **minorités roms**.